

portant validation du devis de la SARL PEREIRA pour la restauration de jardinière endommagée par un véhicule place de la poste.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la SARL PEREIRA pour la restauration de jardinière endommagée par un véhicule place de la poste.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis de la SARL PEREIRA pour la restauration de jardinière endommagée par un véhicule place de la poste d'un montant de 3 056,60 €.